

INFORMATIONS AUX FAMILLES RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE

(MAJ FAQ du 02/01/2022)

NIVEAU D'APPLICATION DU PROTOCOLE :

Le niveau national retenu pour les collèges et les lycées est le niveau 2 dit jaune → Accueil en présentiel de tous les élèves

ACCES A L'ETABLISSEMENT :

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C et plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Le lavage des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée de l'établissement.
- Le port du masque est **obligatoire dès l'entrée dans l'établissement, en intérieur comme en extérieur.**

RESPECT DES GESTES BARRIERES :

Les gestes barrières ci-dessous doivent être appliqués en permanence :

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



PORT DU MASQUE :

Le port du masque est obligatoire en intérieur **et en extérieur** de l'établissement.

SERVICE DE RESTAURATION :

- Un ordre de passage par classe est défini au self et doit être scrupuleusement respecté.
- Les élèves portent obligatoirement le masque dans la queue pour aller au self.
- Le lavage des mains au savon est obligatoire à l'entrée au self.
- Le service des plateaux est individualisé, de même que le service de l'eau à table et l'installation aux tables du restaurant scolaire.

CAS POSITIF D'ELEVES AU SEIN D'UNE CLASSE :

- Avec un schéma vaccinal complet, l'élève est placé à l'isolement. A J+5 si le test PCR ou antigénique est négatif, l'élève réintègre sa classe. Dans le cas contraire, l'isolement s'achève à l'issue du 7ème jour.
- Avec un schéma vaccinal incomplet, l'élève est placé à l'isolement. A J+7 si le test PCR ou antigénique est négatif, l'élève réintègre sa classe. Dans le cas contraire, l'isolement s'achève à l'issue du 10ème jour.

CAS CONTACTS AU SEIN DE LA CLASSE :

L'établissement évalue les cas contacts au sein de la classe en lien avec l'ARS et la Cellule Santé du Rectorat.

- Les élèves disposant d'un schéma vaccinal complet peuvent poursuivre les cours en présentiel avec un test PCR ou antigénique négatif et pratique des autotests à J+2 et J+4
- Les cas contacts identifiés sans schéma vaccinal complet devront observer une période d'isolement de 7 jours. Un test antigénique ou PCR sera pratiqué à J+7 avant retour en classe.

La présentation des résultats des tests antigéniques ou PCR se fait auprès du service infirmier. Ce passage est **obligatoire avant le retour en classe**. En cas d'absence au sein du service infirmier, la présentation des résultats se fera auprès d'une Conseillère Principale d'Education.

PERSONNELS ET ÉLÈVES : LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

PROFESSEUR, PERSONNEL ET ÉLÈVE DE PLUS DE 12 ANS

AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

- **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire
- Pas d'isolement
- Test antigénique ou PCR immédiat
- Autotest à J+2, J+4*

SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

- **Isolement de 7 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 10 jours** dans le cas contraire
- **Isolement de 7 jours**
- **Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement**

POSITIF

CONTACT

CAS PARTICULIER DES STAGES EN ENTREPRISES :

Le Pass Sanitaire pourra être exigé par certaines structures dans le cadre du stage en entreprise. Les stages et périodes de formations en milieu professionnel conservent tout leur caractère obligatoire.